

Mercredi 30 août 2006

COMMUNIQUE DE PRESSE

Mise au point :

Position de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) à propos de l'indépendance des gestionnaires de réseaux d'électricité et de gaz naturel.

La publication, de l'article intitulé « Indépendance des réseaux : la CRE jette un pavé dans la mare », dans le journal Les Echos, appelle la mise au point suivante :

Contrairement à ce qui est rapporté dans l'article des Echos, le Président de la CRE ne juge pas « essentielle » la séparation patrimoniale des activités de réseaux. En revanche, il rappelle que « *Il est essentiel, en effet, qu'une entreprise de transport soit indépendante d'une entreprise de production* ».

L'action de la CRE s'inscrit dans le cadre de la loi et des directives européennes qui lui ont octroyé la compétence de veiller à l'indépendance des gestionnaires de réseaux. Dans ce contexte, la CRE n'a pas à prendre position sur la séparation patrimoniale des réseaux de transport.

L'interview, réalisée en juillet dernier pour le magazine interne du gestionnaire de transport d'électricité (RTE), ne saurait, en aucun cas, être exploitée dans le cadre du débat actuel sur le projet de fusion Suez-Gaz de France.

Installée le 24 mars 2000, la CRE a pour mission de veiller au fonctionnement régulier des marchés du gaz et de l'électricité et à l'absence de toute discrimination, subvention croisée ou entrave à la concurrence.

**Contact presse : Christophe FEUILLET – Tél. 01.44.50.41.77 - 06.22.26.43.10 –
Fax. 01.44.50.42.75 – christophe.feuillet@cre.fr**